

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-615

présenté par
M. Le Borgn'

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	20 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	20 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au sein de la mission « Action extérieure de l'État », le programme 185 regroupe les crédits destinés à l'enseignement français à l'étranger. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

(AEFE) voit ses subventions pour charges de service public diminuer alors même que le nombre d'élèves dans le réseau ne cesse au même moment d'augmenter.

Le quinquennat a inscrit l'éducation au rang de priorité politique et budgétaire. L'examen des crédits proposés montre malheureusement que cette priorité n'a pas reçu de traduction à l'étranger. Selon un récent rapport de la Cour des Comptes, une baisse de 8,16% est ainsi intervenue entre 2012 et 2015. Outre la baisse de crédits, le désengagement de l'Etat sur la période a également été matérialisé par le plafonnement du nombre d'agents du Ministère de l'éducation nationale détachés à l'étranger.

Dès lors, l'AEFE est contrainte de rechercher des solutions de court terme et surtout d'envisager des hausses des frais de scolarité versés par les familles aux établissements.

Le présent amendement vise à rattraper la perte de budget de ces dernières années avec une augmentation de 20 millions d'Euros. Les crédits correspondants sont prélevés sur l'action 04 (contributions internationales) du programme Action de la France en Europe et dans le monde.

Le PLF 2017 prévoit, certes, une enveloppe pour la sécurité de 14,7 millions d'Euros, ce dont il faut se féliciter. Mais parallèlement, le reste de l'enveloppe destinée au fonctionnement de l'AEFE est en baisse de 13 millions.

La dotation budgétaire des bourses scolaires recule également, mais est cependant compensée par la « réserve » constituée au fil des années en raison des effets de change, du fonctionnement en année civile et d'une sous-consommation des budgets. Dans le cadre du PLF 2017, le budget des bourses est en diminution de 5 millions d'Euros. Or, les frais d'écolage, souvent en hausse, et les dépenses afférentes pèsent de plus en plus sur le budget des familles. Dans son rapport, la Cour des comptes le souligne : *“une nouvelle hausse généralisée des frais de scolarité ne permettrait plus de garantir dans certains cas la mixité sociale”*.

Le présent amendement propose de maintenir les capacités d'intervention et d'investissement du réseau d'enseignement français